

### LA DIRECTION GENERALE ET LA DIRECTION REGIONALE ILE DE FRANCE DE POLE EMPLOI SONT **IRRESPONSABLES !**

Alors que le confinement a été décrété et que nous vivons une crise sanitaire sans précédent, la Direction Générale de Pôle Emploi et la Direction régionale Ile de France sont dans le déni des injonctions ministérielles. Les cas avérés et suspectés de Coronavirus se multiplient dans les agences dans l'opacité la plus totale. La DG et la DR contribuent par leurs non-mesures à la propagation de l'épidémie en obligeant les agents à se déplacer et à se rendre en agence et les exposent à un risque sanitaire majeur !

### LA DIRECTION GENERALE ET LA DIRECTION REGIONALE ILE DE FRANCE DE POLE EMPLOI SONT **COMPLETEMENT DEPASSEES !**

Les engagements pris dimanche soir par la DG n'ont pas été respectés ni par elle ni par la DR. Ils ont été réaffirmés à l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives

- **Fermeture de toutes les agences au public** : arrêt des ESI et Pack de démarrage, entretiens individuels et collectifs, ateliers
- Un accueil par vidéo portier doit être organisé (alors même que l'autorisation de circuler mise en place ne permet pas au DE de se déplacer vers nos services)
- Mise en œuvre du Décret 2020-73 – **Arrêt de travail** permettant aux agents de garder leurs enfants – élargi par simple déclaration aux agents fragiles et ou vivant avec des personnes fragiles (voir liste du Ministère) -
- **Télétravail à domicile pour toutes celles et ceux qui sont équipés**
- **Une présence physique uniquement en cas d'urgence et rotation sur les activités dites essentielles** (tri du courrier, scan, accueil d'urgence) pour toutes celles et ceux qui ne sont ni en télétravail ni en arrêt maladie – **rotation des autorisations d'absence** avec le minimum d'agents.
- **Priorisation à l'inscription, l'actualisation et l'indemnisation**

### LA DIRECTION GENERALE ET LA DIRECTION REGIONALE ILE DE FRANCE DE POLE EMPLOI **NOUS METTENT ENCORE EN DANGER !**

■ Aucune information sur les cas positifs détectés dans nos agences et donc aucune mesure de confinement prise pour les collègues de ces agences. Les agents ne sont même pas informés d'avoir été en contact avec des collègues potentiellement malades et porteur du virus

■ 15 agences étaient fermées pour raison sanitaire en IdF à 14h. Le chiffre passait à 25 à 17h

■ Aucune précaution prise pour minimiser les risques pour les usagers encore reçus (ni gel, ni distance sociale)

■ Des réunions de service et des briefings de 40/50 personnes avaient encore lieu ces deux derniers jours !

**Compte tenu de tous ces manquements et sachant que la majorité des activités relevant du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) sont télétravaillables, nous intimons la DIRECTION GENERALE d'appliquer les injonctions ministérielles en plaçant l'ensemble des agents non télétravailleurs, non volontaires et qui ne sont pas en arrêts en **Autorisation Spéciale d'Absence****

**En effet, les mesures de confinement ne permettent pas aux usagers de se rendre dans nos services !**

[https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Espace\\_Presse/dusopt/20200316-gestion-Covid-19-dans-la-FP.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Espace_Presse/dusopt/20200316-gestion-Covid-19-dans-la-FP.pdf)

**Nous demandons donc de limiter la présence d'agents sur les sites aux seuls volontaires, par rotation, aux activités de courriers et de scan des pièces reçues et ce juste le temps de réaliser ces tâches (soit quelques heures maximum par jour). Des mesures sanitaires spécifiques concernant ces activités doivent être mises en oeuvre selon le principe de précaution (mise à disposition de gants, masques, consigne de stockage et de désinfection des scans, ...)**

**ET UNIQUEMENT EN PROXIMITE !**

La continuité du Service Public à laquelle nous sommes particulièrement attachés ne peut pas se faire au détriment de la santé des agents. Une organisation permettant de concilier les deux doit être mise en place dans tout le territoire.

**Tant que les conditions minimales acceptables ne seront pas réunies (gels, gants, masques, minimum d'agent.e.s sur site,...), nous appelons les collègues contraints de se rendre sur leur lieu de travail de proximité à faire jouer leur **droit de retrait** !**

De nombreuses motions et pétitions ont été écrites par les agents (Jean Moulin, Bd Ney, Piat,...). La CGT appelle les agents à échanger et porter les revendications auprès de la DG, la DR et à la CGT.

La Direction semble aujourd'hui s'inquiéter du service rendu aux usagers. Nous saurons lui rappeler le temps venu !

*La CGT Pôle emploi Idf souhaite, dans ces temps où ils vont être fortement mobilisés, apporter tout son soutien à l'ensemble des soignants. La situation actuelle est la démonstration concrète que notre combat pour la défense du service public est plus que nécessaire. Malheureusement, les annonces de MM Macron et Castaner ne vont pas dans ce sens. Des milliards d'euros vont être débloqués pour les entreprises mais rien pour les hôpitaux, déjà en souffrance avant la crise. A force de tarder à prendre des mesures sanitaires correctes, la situation dégénère.*

**Vous pourrez compter sur nous pendant toute la durée de la crise. La liste des élu.e.s et mandaté.e.s que vous pouvez contacter à n'importe quel moment est en pièce jointe.**

**Dès la fin de cette crise, notre combat pour la sauvegarde des Services Publics devra reprendre et s'amplifier. Nos vies en dépendent !**

Contactez-nous ; syndiquez-vous [syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr)

